

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Auvergne-Rhône-Alpes)**

NOR :

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son directeur Monsieur Eric MEUNIER, ci après désigné sous le terme de « délégant »,

Et

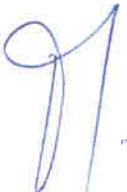

La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 15 mai 2024

| | |
|---|--|
| <p>Le délégant, Direction interrégionale des douanes Auvergne-Rhône-Alpes</p>  <p><i>Le directeur interrégional,</i> Eric MEUNIER</p> | <p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p><i>Le trésorier général des douanes,</i> Nadine MORELLE</p> |
|---|--|

Visa du préfet,



ANNEXE

UNITES OPERATIONNELLES

0302-CDI2-DI69
0302-DI69-DI69
0348-DP69-DR69
0362-MEFR-CDDI
0723-DR69-DR69